

Le Gard placé en vigilance orange

Météo. 17 départements concernés.

Les températures vont connaître une chute ce jeudi et il y aura de très fortes pluies, notamment dans les Cévennes. Les minimales varieront en moyenne de 13 à 17 degrés. Elles seront plus élevées sur le Sud-Ouest, Nord-Est et le pourtour méditerranéen avec 16 à 20 degrés. Météo-France a placé 17 départements en vigilance orange pour les orages. Cette alerte concerne le Gard, l'Ardèche, la Drôme, le Vaucluse, les Bouches-

du-Rhône ainsi que les cinq départements d'Aquitaine, les trois départements du Limousin, les quatre départements d'Auvergne. Sept départements ont par ailleurs été placés en vigilance orange pour la pluie et les inondations : le Gard, les Landes, les Pyrénées-Atlantiques, l'Ardèche, la Drôme, le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône. Le début d'événement est prévu dans la soirée, à 21 h. La vigilance caniculaire est pour sa part terminée.

FAITS DIVERS

P-O

Alerte terroriste : 2 000 personnes évacuées à Argelès

Ce mercredi, vers 14 h, une standardiste du camping Taxis les Pins à Argelès-sur-Mer, a reçu un appel d'un individu expliquant qu'il avait déposé une bombe dans l'établissement et qu'il la ferait exploser dans trois heures. Tout en lançant : « *Inch'allah !* » (si Dieu le veut). Dans ce contexte de menace terroriste, 2 000 clients ont été évacués du camping. Au final, aucun objet suspect n'a été découvert par les 70 gendarmes mobilisés. Le site a rouvert au public à 18 h. L'appel téléphonique de l'individu provenait de Seine-Maritime.

Perpignan

L'éboueur meurt en tombant de la benne

Un des éboueurs de la Ville de Perpignan est décédé mardi soir. Il aurait glissé du marchepied de la benne,

avant de chuter lourdement. Touché sévèrement au niveau du crâne, cet homme de 52 ans a succombé à ses blessures.

Hérault

Accident mortel sur l'A9

Un homme de 30 ans a perdu la vie sur l'A9, à hauteur de Florensac, dans un accident impliquant deux poids lourds et une voiture, dans la nuit de mardi à mercredi.

Gard

Deux personnes interpellées pour un kidnapping

Un homme a été retrouvé lundi soir à Lyon après avoir fait l'objet d'un enlèvement dans la région de Nîmes. Il aurait été transporté hors du Gard pour des motifs financiers. Les enquêteurs nîmois du SRP ont multiplié depuis dimanche les vérifications afin d'identifier les ravisseurs et tenter de les localiser. Deux personnes ont été arrêtées et placées en garde à vue.

Un quinquagénaire écroué pour une liaison avec une pré-ado

Hérault. La relation a duré pendant deux ans. La collégienne se dit amoureuse.

A lors que la nouvelle loi sur les violences sexuelles n'a pas retenu le non-consentement pour les mineurs de moins de 15 ans (lire ci-dessous), un Héraultais de 54 ans vient d'être mis en examen et incarcéré pour « viol sur mineur » fin juillet. Cet homme marié, père de famille, avait entretenu des relations intimes avec une collégienne pendant deux ans. « *Je ne savais pas ce que je cherchais, elle non plus... Même s'il y avait des sentiments qui étaient sincères, c'était erroné... Je veux maintenant comprendre comment j'ai fait pour pouvoir faire ce que j'ai fait* », a expliqué le mis en cause, mardi, devant la cour d'appel de Montpellier, où il demandait sa remise en liberté (1).



■ M^r Péchevis : « Elle était consentante, il n'y a pas viol ». Y.P.

Il se faisait passer pour un photographe

La liaison avait débuté au cours de l'été 2016. Thierry P., technicien dans un lycée de Montpellier, en congés longue maladie, avait rencontré Pauline (2), une copine de sa nièce, autour d'un barbecue. La pré-adolescente préparait sa rentrée en classe en 5^e et ils ont commencé à se fréquenter. Les mercredis, au domicile de la collégienne, entre Montpellier et Lunel, quand sa mère n'était pas là. « *Il y avait un lien de domination et elle croyait qu'il était photographe professionnel, mission pour laquelle il la prenait souvent en photo toute nue. Il ne lui a jamais dit qu'il était marié avec des enfants* », rapporte le conseiller de la cour d'appel. Les gendarmes ont identifié quelque 3 000 SMS à caractère pornographique échangés sur

le portable de la mineure. Le quinquagénaire, lui, s'est débarassé de son téléphone... Une confidence recueillie par un proche de Pauline qui a aussitôt prévenu la famille, laquelle a mis fin à la relation mi-juillet. À la mère de Pauline, qui lui a aussitôt donné rendez-vous, Thierry P. a affirmé « *qu'il l'aimait et qu'elle ne pouvait pas com-*

prendre et qu'il ne voyait pas le mal d'avoir des relations sexuelles avec un homme de 54 ans », poursuit le magistrat. Entendue, la collégienne s'est dite « *éperdument amoureuse* » du fonctionnaire depuis qu'elle a 12 ans. Jusqu'à faire des crises d'épilepsie durant l'été 2017 parce que son amant de plus de 40 ans son aîné était

prétendument parti à l'étranger et qu'elle n'avait pas de nouvelles.

« Ne pas penser à la différence d'âge »

Lors de sa garde à vue à la gendarmerie de Lunel, le père de famille a reconnu s'être « *consulté un personnage* » de photographe pour la séduire et que, durant les deux ans de relation, il avait « *préféré ne pas penser à l'âge* » de sa très jeune maîtresse. Reste la question du maintien en détention. Nécessaire pour l'accusation. « *La durée de leur relation laisse craindre un renouvellement de l'infraction et il a été capable de se créer un personnage pour provoquer du rêve chez une mineure de 12 ans !* », dénonce l'avocat général Cavailles. Il dit que la victime lui a fait des avances, en réalité, il a une emprise sur elle. Mais, a contrario, pour Maryse Péchevis, l'avocate de Thierry P., ce dernier doit être immédiatement remis en liberté. Parce que la qualification criminelle de « viol » ne peut pas tenir. « *Le viol, c'est le défaut de consentement. Depuis le début, elle dit qu'elle était consentante, rappelle la pénaliste. Je comprends que cette affaire est immorale, mais vous ne pouvez pas le renvoyer devant une cour d'assises avec une jeune qui dirait : "J'étais d'accord"* ». Pour l'avocate, seul le délit d'atteinte sexuelle peut être retenu, sous une peine maximale encourue de cinq ans de prison, contre vingt ans aux assises.

YANICK PHILIPPONNAT
yphilipponnat@midilibre.com

► (1) Décision ce jeudi 9 août

► (2) Prénom modifié.

Le non-consentement

Le débat a agité l'Assemblée nationale ces derniers mois. Dans son projet de loi sur les violences sexistes et sexuelles, Marlène Schiappa, la secrétaire d'État chargée de l'égalité femmes-hommes, avait porté une mesure phare : « *La présomption irréfragable de non-consentement en dessous de 15 ans* ». Traduction : la simple existence d'une relation sexuelle

entre un mineur de moins de 15 ans et un adulte serait considérée comme un viol et donc passible de la cour d'assises. Actuellement, pour caractériser un viol, il faut qu'il y ait la notion de violence, de menace, de contrainte ou de surprise. Cela ne va pas changer : la loi adoptée le 1^{er} août n'a pas validé ce changement face au risque d'inconstitutionnalité.

24 HEURES D'ACTUALITÉ DANS LA RÉGION

Hérault

Des experts en feu tactique

Ils ont été sollicités sur les incendies qui ont ravagé les forêts suédoises. Les commandos feux de forêt du Sdis de l'Hérault sont des spécialistes du feu tactique. Composés de 85 personnels, ces pompiers sont capables d'utiliser l'outil feu contre les incendies. Une spécialité complexe et exigeante.

Gard

Le tunnel d'Alzon sera éclairé

Le tunnel d'Alzon, qui permet de relier Le Vigan à l'A75, ne sera pas bloqué le 15 août, comme menaçaient de le faire trois maires et un collectif d'usagers. Le département du Gard a indiqué que l'éclairage, qui fait défaut depuis deux ans, sera rétabli à l'automne 2019, après plusieurs mois de travaux. Un soulagement pour les usagers de la D999.



Gard Aérodrome de Pujaut : le simulateur de chute libre, une expérience à couper le souffle

Une activité hors du commun et l'occasion de déployer ses ailes pour quelques minutes en toute sécurité... À l'aérodrome de Pujaut (Gard), un simulateur de chute libre a rouvert ses portes depuis le mois de mars. L'occasion pour le grand public de découvrir les sensations d'un sport tertiaire mais aussi la possibilité pour les plus aguerris parachutistes de

s'entraîner. Des enfants de 5 ans jusqu'à des personnes handicapées, en passant par les octogénaires, chacun peut pendant deux minutes s'élever le long du tube et se croire planer dans le ciel estival. Mais qu'on ne s'y trompe pas, loin d'être une attraction ou un jeu, la soufflerie de Pujaut, c'est avant tout une expérience sportive. Photo C. B.

Hérault

37

C'est le nombre d'infractions constatées sur le bassin de Thau dimanche dernier sur 54 contrôles de bateaux. Une opération qui consiste à déployer les unités de contrôle en une action coordonnée interservices de surveillance, regroupant plusieurs administrations (DDTM, affaires maritimes, gendarmeries et brigades maritimes...). L'accent a été mis sur la responsabilité individuelle. Parmi les infractions, dix-sept l'ont été pour défaut de matériel de sécurité et dix pour non-respect de zones de navigation ou de vitesse autorisée. À noter également la présence de quatre bouées-tractées, activité non autorisée sur les étangs.

Béziers

La Feria se prépare

Bodegas et autres casitas s'emparent du pavé biterrois. Les toros sont eux déjà arrivés dans les corrales. Béziers se prépare à entrer en feria et à fêter dignement les 50 ans de son événement tauromachique. Le coup d'envoi des festivités sera donné ce vendredi. Elles se poursuivront jusqu'au 15 août.

Lozère

Les vacanciers se plaignent de la cloche

Des locataires d'un gîte de vacances communal à Malbos, commune des Bondons, ont écrit au maire pour lui demander de décaler la sonnerie du matin, qui perturbe leurs grasses matinées. Il faut dire que le gîte est aménagé dans l'ancien presbytère, accolé à l'église. « *De tout temps, la cloche a sonné* », rétorque l'élu.